S U I V I D E L A

D É C I S I O N D - 2 0 2 4 - 0 5 3

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3
1 COÛTS DES COMPOSANTES 2 ET 3 4
2 ANALYSE FINANCIÈRE 6
CONCLUSION 7

INTRODUCTION

Dans sa décision D-2024-053, la Régie de l'énergie (la Régie) demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de déposer en suivi, une mise à jour de l'analyse financière détaillant le montant des coûts de nettoyage transférés à la composante liée à la connexion de l'usine de WM pour sa consommation de gaz naturel (Composante 2) et le montant de la contribution financière demandée à WM.

Dans sa décision, la Régie considère que le modèle financier utilisé pour évaluer la rentabilité de la Composante 2 du Projet doit tenir compte d'une période d'évaluation de 23 ans ainsi que des coûts de nettoyage de la conduite réhabilitée. La Régie précise également, au paragraphe 226 de sa décision, que la composante relative au nettoyage de la conduite, de l'abandon et de la perte sur disposition d'actifs (Composante 3) se compose donc des coûts de nettoyage de la portion de la conduite qui sera abandonnée, des coûts pour l'abandon des postes et de la conduite, ainsi que de la perte sur disposition d'actifs.

Le présent document répond à la demande de la Régie.

1 COÛTS DES COMPOSANTES 2 ET 3

Au paragraphe 220 de sa décision, la Régie indique que le scénario 4 présenté au tableau 10 de la décision reflète l'utilisation des paramètres de sa décision. Les résultats de l'analyse financière présentée au scénario 4 du tableau 10 proviennent du Tableau 1 de la pièce B-0047, Énergir-3, Document 1, dans laquelle Énergir présentait les résultats de l'analyse financière considérant des volumes sur 23 ans et un amortissement accéléré de 23 ans en incluant les coûts de nettoyage.

Cette analyse financière tenait compte du nettoyage de l'ensemble de la conduite existante de 12,8 km et non seulement de la partie réhabilitée de 11,5 km. Comme la décision de la Régie est claire, à savoir que les coûts de nettoyage de la portion de la conduite qui sera abandonnée font partie des coûts de la Composante 3, l'analyse financière de la Composante 2 ne doit tenir compte que des coûts de la conduite réhabilitée de 11,5 km.

À cet effet, les coûts de la Composante 2 ont été réévalués pour tenir compte de la seule partie des coûts de la conduite réhabilitée, alors que les coûts de la Composante 3 tiendront compte de la section de la conduite de 1,3 km qui sera abandonnée.

Les tableaux ci-dessous présentent les coûts ajustés des Composantes 2 et 3 à la suite de la décision D-2024-053.

Tableau 1
Coûts du raccordement de WM
pour sa consommation de gaz naturel (Composante 2)

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

Tableau 2
Coûts de nettoyage de la conduite abandonnée,
de l'abandon des actifs liés au biogaz et de la perte sur disposition

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

2 ANALYSE FINANCIÈRE

La pièce Énergir-4, Document 2 présente les résultats de l'analyse financière de la Composante 2 selon les paramètres de la décision D-2024-053.

Il en résulte une contribution de 1,546 M$ requise pour atteindre un IP de 1.

Énergir entamera des discussions avec WM pour le paiement de la contribution, en tenant compte de l'article 4.3.4 des *Conditions de service et Tarif*. En fonction des développements qui pourraient survenir dans les prochains mois, notamment une augmentation possible des volumes au contrat, le montant de la contribution pourrait être revu. Un suivi sera présenté au Rapport annuel 2024 à cet effet.

CONCLUSION

1 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du présent suivi et de s'en déclarer satisfaite.**